

## Compte rendu<sup>1</sup> du comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance du quartier Notre-Dame (QND), tenu à Rouyn-Noranda le 11 mai 2022 à 18 h 30, en visioconférence

### Mandat du comité :

- Permettre à la Direction de santé publique (DSPu) de partager l'information relative à ses démarches et d'informer simultanément les principaux groupes concernés ;
- Poser un regard critique sur les outils élaborés par la DSPu pour informer la population ;
- Diffuser des informations relatives aux études de la DSPu dans les milieux spécifiques des membres ;
- Recevoir et expliciter les préoccupations citoyennes en lien avec les études de la DSPu.

Pour plus d'information, [consulter la page](#) du comité.

### Présences :

- Caroline Roy, présidente-directrice générale, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT)
- Sarah Charbonneau, adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias, CISSS-AT
- Stéphane Trépanier, directeur par intérim de santé publique, DSPu, CISSS-AT
- Stéphane Bessette, chef d'équipe et conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- Daniel Proulx, professionnel en surveillance et coordonnateur des études de biosurveillance, DSPu, CISSS-AT
- Hélène Proteau, directrice générale, Direction générale de l'Ouest et du Nord de l'Analyse et de l'expertise et du BOSAE, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC)
- François Houde, directeur général, Direction générale du suivi de l'état de l'environnement, MELCC
- Réal Beauchamp, conseiller du quartier Notre-Dame (QND), Ville de Rouyn-Noranda
- François Chevalier, directeur général, Ville de Rouyn-Noranda
- Julie Houle, directrice, école Notre-Dame-de-Protection, Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda
- Nicole Desgagnés, représentante, comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET)
- Bianca Bédard, directrice adjointe, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Cindy Caouette, superviseure par intérim, communications et relations avec la communauté, Glencore Fonderie Horne
- Marie-Élise Viger, surintendante environnement, Glencore Fonderie Horne
- Donald Piché, directeur ingénierie et services techniques pour les opérations métallurgiques cuivre Amérique du Nord, Glencore Fonderie Horne
- Mireille Vincelette, citoyenne du quartier Notre-Dame (QND)

---

<sup>1</sup> Ce compte rendu vise à résumer les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre. Il ne s'agit pas d'un *verbatim*.

- Pierre Vincelette, citoyen du QND
- Claude Boutet, citoyen du QND

## 1. Ouverture de la séance, lecture de l'ordre du jour et présentation des participants ;

Sarah Charbonneau présente les participants et l'ordre du jour.

Heure	Objet	Personne responsable
18 h 30	Ouverture de la rencontre, lecture de l'ordre du jour et présentation des participants	Sarah Charbonneau (animatrice)
18 h 40	Présentation de la DSPu - Indicateurs de santé - Étude portant sur les enfants de passage - Suite biosurveillance	Stéphane Trépanier Daniel Proulx
18 h 50	Présentation MELCC - Suivis des travaux du comité interministériel	Hélène Proteau
19 h	Ville de Rouyn-Noranda - Plan de verdissement	François Chevalier
19 h 10	Présentation MELCC - Suivi de la qualité de l'air ambiant - Attestation d'assainissement	François Houde Hélène Proteau
19 h 25	Présentation de la Fonderie Horne - Air ambiant - Données d'émissions (INRP) - Fonderie 4.0	Donald Piché Cindy Caouette Marie-Élise Viger
19 h 45	Période de questions	
20 h 15	Réflexion concernant les besoins du comité	Stéphane Trépanier
20 h 30	Clôture de la rencontre	

## 2. Mot de bienvenue ;

Caroline Roy (CISSS-AT) accueille les différents partenaires et rappelle le mandat et les orientations du comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance. Elle indique que le comité ne s'est pas réuni depuis longtemps et que plusieurs ont indiqué la nécessité de faire des suivis et des mises à jour en lien avec les différentes recommandations des études de 2018<sup>2</sup> et 2019<sup>3</sup>, mais aussi du rapport du comité interministériel visant l'évaluation du plan d'action de la Fonderie Horne<sup>4</sup>. Cette rencontre est en quelque sorte une relance du comité et il y aura lieu de discuter des modalités des prochaines rencontres. Caroline Roy termine en s'excusant des deux reports de la

<sup>2</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport\\_final\\_biosurveillance\\_2018.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport_final_biosurveillance_2018.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport\\_biosurveillance\\_2019\\_F.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_biosurveillance_2019_F.pdf)  
[https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport\\_campagne\\_echantillonnage\\_sols\\_R-N.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/Rapport_campagne_echantillonnage_sols_R-N.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/communiques/2021/20210326-rapport-inter-fonderie-horne.pdf>

rencontre. Elle indique qu'il était important que tous les partenaires soient présents afin d'offrir un tour d'horizon complet de l'état d'avancement du dossier. Elle précise que la coanimation citoyenne et la composition de l'ordre du jour conjointe pourront être reprises et qu'un élargissement du mandat du comité est envisagé, car plusieurs membres ont posé des questions corollaires aux résultats des différentes études en lien avec la santé de la population et l'évolution de la qualité de l'air.

### 3. Présentation de la DSPu indicateurs de santé

Dr Stéphane Trépanier (DSPu) présente<sup>5</sup> différents indicateurs de santé en fonction des demandes des citoyens qui souhaitent notamment avoir plus d'informations sur les effets potentiels de la pollution sur la santé. Il indique que la surveillance continue de l'état de santé de la population de même que de ses facteurs déterminants ainsi que la protection de la santé de la population et les activités de vigie sanitaire font partie des fonctions d'un directeur de santé publique. Il indique quelques précautions méthodologiques, notamment que les indicateurs présentés sont descriptifs, qu'il s'agit d'une photo à un certain moment, qu'il ne s'agit pas de faire à ce moment-ci des liens de cause à effet entre l'exposition environnementale de la population à des contaminants et la description de l'état de santé celle-ci, notamment parce que le développement de maladies est multifactoriel et peut être influencé par tous les déterminants de la santé. Il mentionne aussi que certaines fluctuations peuvent être dues au hasard. Cependant, lorsqu'une tendance se maintient dans le temps, le rôle du hasard est questionnable. De plus, certaines présentations statistiques des données ne sont pas possibles lorsque le nombre de cas est faible et que ceux-ci entraînent des intervalles de confiance importants. Enfin, il y a toujours une latence entre l'exposition d'une population et le développement de maladies, une latence qui est souvent de plusieurs décennies. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'une situation est sous contrôle aujourd'hui que demain cette situation ne sera pas en augmentation et c'est pour cela que la surveillance de l'état de santé de la population se fait en continu.

Il rappelle que l'un des rôles de la santé publique est de réduire les inégalités, c'est-à-dire de donner à chaque personne la même chance de maintenir ou d'améliorer sa santé. On observe cependant par l'indice de défavorisation matérielle et sociale<sup>6</sup>, développé par l'INSPQ, qu'il y a des inégalités importantes au sein même du périmètre urbain de Rouyn-Noranda où certains secteurs comme le quartier Notre-Dame (Noranda) ou le Centre-Ville sont généralement plus défavorisés et des secteurs comme la Montée-du-Sourire et Sacré-Cœur sont généralement plus favorisés.

Dr Stéphane Trépanier présente ensuite l'espérance de vie à la naissance pour la période 2014-2018 et qui a été calculée en fonction des différents quartiers du périmètre urbain de Rouyn-Noranda. Il constate que si de manière générale l'espérance de vie est significativement plus faible dans la Ville de Rouyn-Noranda par rapport au reste du Québec que deux quartiers se distinguent par une espérance de vie plus faible que l'ensemble du périmètre urbain de Rouyn-Noranda et deux autres par une espérance un peu plus élevée que le Québec.

En lien avec les issus de grossesses et plus spécifiquement les naissances de faible poids, c'est-à-dire de moins de 2 500 g et les retards de croissance intra-utérins, on constate que dans la Ville

---

<sup>5</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CC-PRESENTATION-SANTE.pdf)

<sup>6</sup> [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2639\\_indice\\_defavorisation\\_materielle\\_sociale.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2639_indice_defavorisation_materielle_sociale.pdf) Voir aussi la carte <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/informations-geographiques-et-de-population/atlas-de-la-sante-et-des-services-sociaux/carte-variations-de-l-indice-de-defavorisation-en-2006-2011-et-2016/>

de Rouyn-Noranda il y a de 1985-1989 à 2015-2019 cinq périodes, dont les trois dernières, où le nombre de naissances de faible poids est significativement plus élevé par rapport au reste du Québec. Les retards de croissance intra-utérins ont quant à eux été calculés en fonction des quartiers de Rouyn-Noranda pour la période de 2000 à 2019. On constate une plus forte proportion de retards de croissance intra-utérins particulièrement dans le quartier Notre-Dame et au Centre-Ville comparativement au Québec.

Enfin, en lien avec la santé pulmonaire, deux indicateurs sont présentés. Il s'agit de la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) et de l'incidence du cancer du poumon. Concernant la MPOC, on constate un taux largement supérieur à celui du Québec, et ce, pour chaque année depuis 2001-2002. Pour l'incidence du cancer du poumon, la dernière période de données à laquelle nous avons accès est 2013 à 2017. On constate dans cette période que seule la Ville de Rouyn-Noranda a un taux significativement supérieur à celui du reste du Québec. Historiquement, on constate également que la Ville de Rouyn-Noranda a un taux significativement plus élevé de cancer du poumon comparativement au reste du Québec, et ce, depuis 1986-1990. À noter enfin que le facteur de risque le plus significatif pour ces deux maladies est le tabagisme. Or, on constate que de manière générale le tabagisme dans la Ville de Rouyn-Noranda est similaire à celui du Québec.

#### **4. Suivis des travaux du comité interministériel**

Hélène Proteau (MELCC) indique qu'une équipe dédiée s'assure du suivi des diverses recommandations du rapport<sup>7</sup>. Quatre rencontres avec la fonderie ont été réalisées depuis le dépôt du rapport. Une page web<sup>8</sup> a également été créée pour informer la population, ainsi qu'une infolettre, cependant aucune infolettre n'a encore été envoyée, la première devrait être envoyée bientôt. Elle présente l'avancement des travaux dans un tableau<sup>9</sup>.

En lien avec la recommandation 14<sup>10</sup>, Hélène Proteau (MELCC) précise qu'une première version a été envoyée par la fonderie et que celle-ci a été évaluée par les experts du MELCC. Des commentaires ont été transmis afin que le protocole réponde davantage aux exigences du Ministère. Une rencontre à cet effet est prévue le 19 mai afin que le nouveau protocole soit en vigueur dès cet été.

#### **5. Plan de verdissement**

François Chevalier (Ville de Rouyn-Noranda) présente le plan de verdissement du quadrilatère Carter-Portelance<sup>11</sup>. Il explique que la Ville a déjà procédé à quelques changements afin de réduire la remise en suspension des poussières dans le quartier. Il ajoute que d'importants travaux de réaménagement des ruelles du quadrilatère Carter-Portelance ont déjà débuté l'été dernier, et ce,

---

<sup>7</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/communiqués/2021/20210326-rapport-inter-fonderie-horne.pdf>

<sup>8</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/fonderie-horne/>

<sup>9</sup> [https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf](https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf)

<sup>10</sup> Recommandation 14 : Protocole d'échantillonnage et de réhabilitation des sols du QND. Voir la présentation [https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf](https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf)

<sup>11</sup> Voir la présentation, [https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_CC\\_PRESENTATION-VERDISSEMENT.pdf](https://www.ciasss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CC_PRESENTATION-VERDISSEMENT.pdf)

afin de les verdir et de réduire le phénomène d'îlot de chaleur. À l'été 2022, les travaux dans les rues seront débutés et les travaux dans les ruelles seront terminés<sup>12</sup>.

## **6. Présentation de la Fonderie Horne sur la qualité de l'air, les déclarations à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et les projets à venir.**

Marie-Élise Viger présente<sup>13</sup> un graphique des concentrations moyennes annuelles qui débute en 2004 et termine avec les données du 1<sup>er</sup> trimestre de 2022 dont la moyenne est 71,4 ng/m<sup>3</sup>. Elle explique qu'un nouveau dépoussiéreur a été mis en fonction en décembre 2021 et que celui-ci aurait apporté des gains. Elle présente ensuite les concentrations des stations de l'aréna Dave Keon, de l'Hôtel de ville et de la Laiterie Dallaire. Si en 2021, les concentrations étaient à la hausse à toutes les stations, elle semble de manière générale à la baisse. Elle présente ensuite les concentrations pour le plomb et le cadmium et souligne que le plomb a une tendance à la hausse à l'aréna Dave Keon. La fonderie investigate actuellement sur cette question.

Elle poursuit en présentant les déclarations à l'INRP pour le plomb, le cadmium et l'arsenic. Elle indique que les déclarations à l'INRP représentent bien l'ensemble des tonnes de polluants émis dans l'environnement. Elle précise que la cheminée 2 contribue à 45% des émissions de cadmium, à 78% des émissions de plomb et 80% des émissions d'arsenic. Les contributions des différents secteurs de la fonderie sont ensuite présentées en fonction de leur contribution en arsenic à la station légale. Ce sont les secteurs du réacteur et des convertisseurs qui contribuent le plus (70%) aux concentrations d'arsenic mesurées à la station légale.

Donald Piché présente ensuite le plan d'investissement<sup>14</sup>. Il débute en indiquant que le projet pilote Vélox présente des résultats concluants, mais que certains éléments doivent toujours être optimisés. En janvier 2023, le projet Phenix devrait être implanté. Ce projet fait partie d'un projet de modernisation plus global qui pourrait apporter des réductions substantielles autant pour les émissions dans l'air ambiant qu'aux cheminées. L'ensemble de cette modernisation devrait prendre environ 7 ans pour être complétée et pourrait se dérouler de 2022 à 2028. Des discussions sont en cours avec le gouvernement pour évaluer un soutien financier à cette modernisation.

## **7. Constats sur la qualité de l'air à Rouyn-Noranda**

François Houde présente un diaporama<sup>15</sup>. Il débute en présentant une carte des différentes stations de suivi de la qualité de l'air et précise que certaines sont opérées par le MELCC et d'autres par la Fonderie Horne. Il ajoute qu'une nouvelle station a été installée et qu'il ne manque que les branchements électriques. Cette nouvelle station vise à mesurer les métaux et notamment le nickel dans les petites particules (PM<sub>10</sub>), mais aussi dans l'ensemble des particules en suspension. Il présente ensuite les moyennes des concentrations annuelles aux trois stations du quartier Notre-

---

<sup>12</sup> Pour plus d'information, <https://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/actualite/debut-des-travaux-de-verdissement-des-ruelles-dans-le-quartier-notre-dame>

<sup>13</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_CC\\_PRESENTATION-FONDERIE-HORNE.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CC_PRESENTATION-FONDERIE-HORNE.pdf)

<sup>14</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_CC\\_PRESENTATION-FONDERIE-HORNE.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CC_PRESENTATION-FONDERIE-HORNE.pdf)

<sup>15</sup> [https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_CONSTATS-QA-ROUYN-ORANDA.pdf](https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_CONSTATS-QA-ROUYN-ORANDA.pdf)

Dame pour l'arsenic, le plomb et le cadmium et explique que plus on est loin de la fonderie moins les concentrations sont élevées et cela en fonction également de la direction des vents dominants. Il présente ensuite un tableau qui indique une tendance à la baisse des concentrations de plomb et d'arsenic et des concentrations stables pour plusieurs stations pour le cadmium. Il ajoute que même si la tendance est significative, on parle cependant d'une petite diminution des concentrations sur la période. Il explique ensuite que les concentrations mesurées à la station légale ne sont pas corrélées avec les émissions aux cheminées pour les émissions de plomb, d'arsenic et de cadmium, c'est-à-dire que de manière générale ce n'est pas parce que les rejets ont augmenté aux cheminées que les concentrations sont nécessairement plus élevées à la station légale. Selon la modélisation de la fonderie Horne, les émissions aux cheminées contribueraient pour environ 0,3% du total des concentrations mesurées à la station légale.

## 8. Attestation d'assainissement (autorisation ministérielle)

Hélène Proteau (MELCC) explique d'abord, à l'aide d'un diaporama<sup>16</sup>, qu'en 2018 le terme « attestation d'assainissement » est disparu de la loi et a été remplacé par « autorisation ministérielle ». Cependant, les obligations des entreprises n'ont pas changé, malgré le changement de libellé. Les attestations d'assainissement ont été introduites avec la *Loi sur la qualité de l'environnement*<sup>17</sup> et visent environ 200 entreprises qui étaient en opération à ce moment-là, à savoir autant les pâtes et papiers que l'industrie minérale et de première transformation des métaux<sup>18</sup>. Il s'agit d'un encadrement réglementaire et légal fait sur mesure et renouvelable tous les 5 ans qui est soumis à une consultation publique et à une tarification selon le principe de pollueur-payeur, à savoir que plus l'entreprise pollue plus elle doit payer. L'objectif est de réduire progressivement les rejets et de les rendre compatibles avec la capacité des milieux récepteurs, qu'il s'agisse des eaux de surfaces ou souterraines, de l'air ambiant, ou des sols. L'attestation d'assainissement<sup>19</sup> vise tous les types de rejets (eaux usées, émissions atmosphériques et bruit, matières résiduelles, autant ceux émis dans l'air, dans l'eau que sur les sols. Elle peut également exiger des études, des caractérisations, de la surveillance et lorsque les objectifs fixés ne sont pas atteints, le MELCC dispose de plusieurs outils coercitifs comme des sanctions administratives ou pécuniaires, faire des enquêtes pour arriver à des dossiers de poursuite pénale ou tous les pouvoirs d'ordonnance et d'injonction du ministre. Dans le cas de la fonderie Horne, cette dernière déposera la demande de renouvellement de son attestation au plus tard le 20 mai 2022<sup>20</sup>. Cette demande enclenchera la préparation des orientations et références techniques desquelles découlera la rédaction de l'autorisation elle-même. Mme Proteau rappelle également que l'objectif général est de resserrer les exigences d'une attestation à l'autre et que tous les experts pouvant être concernés par une situation soient parties prenantes du processus. C'est d'ailleurs un volet qui s'amorcera dans les prochaines semaines, et ce, pour s'assurer que lorsque la deuxième attestation prendra fin, que la troisième puisse débiter sans délai. Elle ajoute que plusieurs études ont déjà été

---

<sup>16</sup> [https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11\\_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf](https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2022-05-11_TRAVAUX-RECOMMANDATIONS-RAPPORT-CIM.pdf)

<sup>17</sup> <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/Q-2>

<sup>18</sup> À ce sujet voir, [Le Programme de réduction des rejets industriels et l'attestation d'assainissement \(gouv.qc.ca\)](#) Voir également les [orientations et références techniques pour la deuxième attestation d'assainissement de la Fonderie Horne](#).

<sup>19</sup> L'attestation d'assainissement est maintenant nommée autorisation ministérielle, ces deux termes sont interchangeables.

<sup>20</sup> La DSPu a été informée que la Fonderie Horne a bien déposé une demande de renouvellement.

demandées et reçues et que cela permettra vraisemblablement de conclure la prochaine attestation d'assainissement dans les cinq prochaines années.

### **Intervention 1**

D'abord un commentaire général, je trouve inadmissible d'avoir présenté autant d'informations en si peu de temps. Il est clair que nous aurions eu des questions après chaque présentation et même si c'est bien que le comité se rattrape, cela montre bien qu'il aurait dû se rencontrer plus tôt. Lorsque je vois les données en lien avec l'état de santé de la population, je trouve cela vraiment inquiétant et je pense qu'il faut prendre cela très au sérieux.

Comme vous le savez, en 2018, la DSPu a démontré l'imprégnation des enfants à l'arsenic et à la suite de cela, un plan d'action a été demandé par le MELCC. J'ai peine à comprendre qu'on nous présente encore des graphiques qui débutent en 2004 alors que les émissions étaient absolument non contrôlées, et cela afin d'accentuer la tendance à la baisse, c'est inacceptable, voire malhonnête ; surtout qu'en 2021, il y a une remontée des émissions et qu'à cause de l'échelle du graphique, il est impossible de comprendre la tendance actuelle. S'il n'est pas exclu de présenter les données à partir de 2005, ce qui nous intéresse, c'est que l'imprégnation de la population baisse et pour que cela se produise, il faut au moins que les émissions d'arsenic soient significativement en baisse depuis 2018, depuis que la DSPu a montré que la population est imprégnée à l'arsenic. De ce que je comprends et analyse, je n'ai pas l'impression d'une baisse significative de l'arsenic de 2018 à 2021, car si l'efficacité du plan de réduction était avérée, comment expliquer toutes ces variations d'une année à l'autre ?

En lien avec le rapport du comité interministériel, je me serais attendu à ce que certaines actions avancent plus rapidement, notamment l'installation des nouveaux filtres, surtout que le comité interministériel avait indiqué l'importance d'accélérer leurs installations. Il y avait également une recommandation concernant la disponibilisation des données mensuelles de qualité de l'air, cependant celles-ci n'ont pas été rendues disponibles à la population de Rouyn-Noranda et dans le contexte où les données de 2021 ont été épouvantables, cela n'a rien de rassurant. J'ai même dû faire une demande à Info-Air et payer pour obtenir les données de 2021 en plus d'attendre très longtemps pour les obtenir. Enfin, on se demande bien selon la tendance à la baisse que vous nous avez présentée dans combien de décennies l'air sera tolérable pour la santé ?

J'ai aussi plusieurs questions en lien avec l'entente-cadre : quelle est la portée juridique de celle-ci par rapport aux lois ou à l'attestation d'assainissement ; est-ce qu'il y a des mécanismes de transparence ; qui négocie celle-ci ? Ma crainte est que le gouvernement décide d'orientations et que le reste de la société civile subisse sans moyens d'agir les décisions qui seront dans celle-ci. Par rapport au plan de verdissement, est-il prévu de planter des arbres ayant une certaine maturité ?

Et en lien avec l'attestation d'assainissement, j'aimerais savoir quand sera la période de consultation publique ainsi que les modalités qui y sont rattachées.

**Hélène Proteau (MELCC) :** L'entente-cadre a pour objectif de donner une certaine prévisibilité à la fonderie. L'objectif de l'entente-cadre n'est assurément pas de limiter les pouvoirs qu'a le ministre de l'Environnement d'encadrer légalement les activités de la fonderie. Ce n'est donc pas par cette entente que les suivis ou les exigences du MELCC seront établis et elle ne vise pas non plus à limiter les consultations. L'entente-cadre est un document de gouvernance qui ne concerne pas uniquement les questions environnementales. Les quatre ministères rédacteurs du rapport du comité interministériel seront signataires et pour le ministère de l'Économie, l'entente-cadre servira



à apporter un soutien financier gouvernemental à la fonderie afin que certains investissements apportent des bénéfices pour l'environnement.

En lien avec la question sur le moment de la consultation publique pour l'attestation d'assainissement, des discussions préalables avec les experts doivent être tenues et les documents doivent être préparés, mais on peut penser que celle-ci se déroulera avant la fin de l'automne prochain.

En ce qui concerne les données de qualités de l'air des stations du MELCC dans le QND, M. Houde pose quelques questions complémentaires pour bien comprendre la situation et s'étonne du délai pour les obtenir. Il explique que les données sont validées une fois par années à la fin de celle-ci, ainsi les données de 2021 soient validées à partir du mois de janvier 2022 et généralement disponible à partir du printemps. Il ne sait pas actuellement si les données de 2021 sont disponibles. Il comprend les doléances maintes fois mentionnées quant à leur non-disponibilité sur le Web. Quant aux coûts pour l'obtention de celles-ci, il explique qu'il s'agit d'un tarif modérateur, car ces données sont utilisées par toutes sortes d'entreprises comme des firmes d'ingénieur ou des compagnies d'assurance et visent à ce que celles-ci demandent seulement ce dont elles ont besoin. Il confirme cependant qu'elles seront éventuellement disponibles en libre accès.

En ce qui concerne la tendance des émissions, M. Houde précise qu'il est difficile d'établir statistiquement une tendance sur trois points de données, par exemple sur les années 2018 à 2021<sup>21</sup>.

**Donald Piché** (Fonderie Horne) explique en lien avec les délais nécessaires pour changer les filtres que cela est plus compliqué qu'il n'y paraît. Nous ne voulons pas précipiter ces changements, car il y aurait des risques de percer ces filtres, car les poussières sont très abrasives, très corrosives, il est donc important de faire les bonnes analyses et lorsque nous procédons au changement, nous sommes certains que la situation ne sera pas pire. Nous tenons aussi à préciser que cette mesure n'aura qu'un très faible impact. Actuellement, nous agissons autant par des mesures à faible impact qu'à fort impact. En termes d'impact, la captation des émissions dans le secteur des anodes s'avère beaucoup plus significative. En ce qui concerne la possibilité de présenter des tendances sur des périodes plus courtes, cela est possible et pourrait être fait dans d'autres rencontres.

**Caroline Roy** (CISSS-AT) comprend parfaitement le commentaire en ce qui concerne le volume d'information et indique que les présentations pourront être transmises aux membres afin que ceux-ci puissent avoir le temps de les analyser et que si les membres veulent adresser des commentaires, ils pourront envoyer des questions par courriel.

**François Chevalier** (Ville de Rouyn-Noranda) indique en lien avec le plan de verdissement qu'il y aura effectivement des arbres qui seront plantés dans les rues.

**Intervention 2** : Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention 1 sur la charge que représente le fait de présenter tous ces éléments en une seule rencontre. Le comité aurait intérêt à se rencontrer plus souvent et à traiter un sujet à la fois et il serait tout à fait malhonnête de ne pas rendre disponibles les données présentées après la rencontre. Pour les graphiques présentés qui débutent en 2004, c'est inadmissible et il faut être en mesure d'analyser la situation sur une période beaucoup plus courte par 5 ans par exemple.

---

<sup>21</sup> À noter que la tendance présentée par le MELCC était calculée sur les données mensuelles et que les données de qualité de l'air sont mesurées aux trois jours.



En lien avec les données de santé, je déplore qu'il n'y ait pas eu d'analyse des données, surtout que les données présentées sont très défavorables et très sensibles. Je ne comprends pas non plus le lien avec les informations présentées par le MELCC et les suivis qui seraient normalement attendus, notamment la première recommandation<sup>22</sup> du rapport de 2020<sup>23</sup> de la DSPu.

**Stéphane Trépanier** (DSPu) explique quelques éléments d'analyse qui ressortent des données de santé. D'une part, dans les issues de santé présentées, la pollution atmosphérique est un des facteurs de risque et d'autre part, la plupart des indicateurs sont significatifs sur plusieurs périodes consécutives, ce qui réduit la possibilité qu'il s'agisse exclusivement du hasard. Pour la DSPu, cela signifie qu'il faut aller au-delà d'indicateurs de surveillance afin d'identifier plus clairement l'apport de chacun des facteurs de risque sur ces issues de santé.

**Hélène Proteau** (MELCC) indique que dans le rapport du comité interministériel, il était bien clair que la Fonderie Horne devait poursuivre et mettre à jour son protocole de décontamination des sols du quartier Notre-Dame, et ce, dans la perspective que celui-ci corresponde davantage aux balises et méthodes utilisées par le MELCC. On aurait souhaité que le programme soit mis en place l'été dernier, malheureusement cela n'a pas été le cas. Les négociations se poursuivent afin que celui-ci soit mis en place le plus tôt possible.

En ce qui concerne le périmètre urbain, le comité interministériel a pris connaissance tardivement des résultats et les discussions se sont poursuivies ultérieurement. Au final, en juin 2021, d'un commun accord avec le MSSS, nous avons statué qu'il n'y aurait pas pour l'instant de caractérisation dans le périmètre urbain de Rouyn-Noranda, dans l'idée que l'on souhaite prioriser les actions de décontamination des sols dans le quartier Notre-Dame, ainsi que celles visant les réductions à la source.

**Intervention 3** : Je suis surpris d'apprendre que les recommandations de la santé publique n'ont pas été suivies, mais surtout pourquoi le MELCC considère qu'il n'est pas important de vérifier la qualité des sols sur lesquels vivent les résidents à l'extérieur du quartier Notre-Dame, surtout quand il semble bien clair selon le rapport de la DSPu qu'il y a des sols contaminés dans le reste de la ville et que les issues de santé sont elles aussi bien présentes sur l'ensemble de la ville.

**Hélène Proteau** (MELCC) : Comme personne désignée pour faire le suivi du rapport du comité interministériel, je n'ai pas été partie prenante de ces discussions, mais c'est la décision à laquelle ils en sont arrivés dans l'objectif de prioriser à court terme les actions qui auraient les plus grands résultats.

---

<sup>22</sup> Que le MELCC poursuive la caractérisation des sols du périmètre urbain de Rouyn-Noranda afin de connaître l'ampleur et l'étendue de la contamination, et ce, conformément à ses exigences. Il est suggéré que la poursuite de cette caractérisation devrait débiter par les 36 terrains résidentiels qui affichent les concentrations les plus élevées en arsenic, en cadmium ou en plomb dans l'horizon 0-3 cm et prioriser les secteurs les plus anciens du périmètre urbain.

<sup>23</sup> <https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/solsrn/>

**Intervention 4** : Je suis désolé, mais je vis une forte émotion face aux données qui viennent d'être présentées et j'en conclus qu'on doit être vraiment préoccupé de la santé de nos citoyens et si on relit les recommandations des deux rapports des études de biosurveillance, il ne semble qu'aucune recommandation n'ait été atteinte. J'aimerais savoir, si vous présentez des données de cadmium et de plomb, j'imagine que c'est parce que la fonderie dépasse les normes du RAA pour ces contaminants? J'aimerais savoir quelle est l'ampleur de ces dépassements, mais aussi obtenir la liste de toutes les substances qui dépassent. Vous avez présenté une tendance à la baisse, cependant j'aimerais savoir en suivant cette pente dans combien de décennies on pourrait espérer atteindre le 3 ng/m<sup>3</sup>? Aussi, nous savons que les rejets de nickel sont à la hausse, mais celui-ci n'est pas mesuré à la station légale, est-ce que MELCC a des données concernant le nickel et est-ce qu'il sera bientôt mesuré, et ce, pour s'assurer que la population ne soit pas surexposée également à ce contaminant ?

J'ai aussi deux questions pour la santé publique, est-ce que l'on fait face à une menace à la santé telle que définie par la *Loi sur la santé publique* (LSP) et qu'arrive-t-il de l'étude sur les enfants qui fréquentent l'école, mais n'habitent pas dans le quartier Notre-Dame ?

**François Houde** (MELCC) : En lien avec la question sur le nickel, une nouvelle station a été installée. Il ne reste qu'à la raccorder électriquement et une fois en fonction elle mesurera un certain nombre de métaux dans les particules plus petites (PM<sub>10</sub>). D'après notre analyse des poussières totales en suspension pour le nickel, il n'y aurait que de léger dépassement de la norme quotidienne et on estime que la norme annuelle serait respectée. En lien avec les normes du RAA, elles ne s'appliquent pas à la fonderie, mais je comprends votre intervention. En ce qui concerne la tendance à la baisse, elle n'est pas significative en termes de baisse annuelle, c'est-à-dire d'année en année. Lorsqu'on parle de dépassement de 100 fois une norme, il ne prend qu'une petite diminution de 2005 à aujourd'hui pour que la tendance soit significative. À cette vitesse-là, si l'objectif était de revenir aux normes du RAA, cela prendrait plusieurs années.

**Hélène Proteau** (MELCC) : Actuellement, nous sommes à la croisée des chemins autant par les données de santé que les données de suivi environnemental, assurément la prochaine attestation d'assainissement intégrera plus de choses. En effet, l'attestation de 2017 visait essentiellement la diminution des rejets d'arsenic, mais la prochaine devrait considérer plusieurs contaminants en termes d'objectif de réduction. La limite du plan d'action demandé par MELCC en 2019 est qu'il ne s'agit pas d'un cadre légal, seule l'attestation d'assainissement a ce rôle, d'ailleurs les recommandations qui n'auront pas été atteintes seront basculées dans l'attestation d'assainissement. D'ailleurs, le travail de collaboration avec la santé publique sera essentiel afin de choisir adéquatement les cibles qui devraient être atteintes, et ce, dans le respect des milieux récepteurs.

**Donald Piché** (Fonderie Horne) : Le projet global de modernisation de la fonderie tel que présenté devrait avoir des résultats probants non seulement sur la qualité de l'air ambiant, mais aussi sur les rejets aux cheminées. Il est à savoir que lorsqu'on réduit un contaminant c'est généralement l'ensemble des contaminants qui le sont.

**Stéphane Trépanier (DSPu)** : D'abord, plus on a une vision globale de la situation, et ce, autant en termes environnementaux qu'en termes de santé, plus il apparaît évident que la prochaine attestation d'assainissement devra intervenir plus globalement sur plusieurs contaminants. En ce qui concerne la notion de menace à la santé, il y a cinq questions à se poser. 1) La situation est-elle causée par un agent biologique, chimique ou physique ? Ici la réponse est oui. 2) Y a-t-il une probabilité de transmission, d'épidémie ou d'exposition non contrôlée ? Ici la réponse est oui. Le suivi environnemental rend plausible cette probabilité. 3) La situation peut-elle entraîner des risques pour la santé de la population ? L'effet nocif ou cancérigène des contaminants présents dans l'air est connu et reconnu par les plus grands organismes internationaux. 4) La situation est-elle hors de contrôle ou est-il impossible de le déterminer à cette étape ? Sans pouvoir dire si la situation est hors de contrôle, elle n'est certainement pas contrôlée. 5) La confirmation éventuelle de la présence non contrôlée de l'agent en cause pourrait-elle justifier qu'une ou des actions d'autorité en protection (LSP, art. 106) soient appliquées, si nécessaire ? Ici, il faut comprendre que la LSP est rarement invoquée dans ce contexte, car il y a généralement une collaboration.

Donc, est-on face à une menace à la santé ? La DSPu a des motifs de croire qu'il y a possiblement des facteurs de risque associés à la pollution et si la DSPu souhaite toujours mieux évaluer la situation, la solution est connue. Réduire l'exposition de la population à tous les contaminants de l'air.

En lien avec l'étude sur les enfants qui fréquentent le quartier Notre-Dame, mais qui n'y habitent pas, il faut se demander, doit-on peaufiner l'information existante ou est-ce que d'autres types d'études apporteraient davantage d'information. Tout le monde est d'accord pour dire que les trois derniers rapports indiquent clairement que la population est imprégnée à l'arsenic et que les sols contaminés sont une source d'exposition, en plus des données de surveillance et de suivi environnemental. Selon moi, cette information n'aurait pas de plus-value significative en plus de demander des ressources importantes pour sa réalisation. J'estime donc ne pas avoir besoin de cette information pour faire avancer le dossier en ce moment.

**Intervention 5** : Dans les années 90, la mesure périodique des plombémies des enfants et les actions de décontamination des sols ont permis de les abaisser jusqu'au seuil de l'époque. Or, les connaissances scientifiques se sont affinées et on a réalisé que bon nombre d'enfants étaient au-dessus du nouveau seuil qui lui-même n'est pas optimal, mais acceptable. Étant donné que les plombémies s'étaient améliorées, tout le monde a estimé que l'ensemble de la situation s'était améliorée. Lorsque les résultats de l'étude de biosurveillance de 2018 sont sortis, nous avons été catastrophés de réaliser l'imprégnation anormale de nos enfants à l'arsenic, mais ce qui a nous choqué encore plus, c'est la non-reconnaissance de la situation, et ce, autant par le MSSS, le MELCC que la fonderie. On a négligemment banalisé la situation en disant qu'il y avait peut-être des problèmes méthodologiques ou qu'il était impossible de savoir si cela aurait des effets à la santé, et ce, même pour les très nombreux enfants ayant des résultats statistiquement extrêmes. Si la DSPu régionale a été l'écoute des citoyens, ce n'est certainement pas le message qui a été véhiculé par tous les intervenants provinciaux dans ce dossier. Je tiens aussi à faire un commentaire en lien avec la notion d'exposition chronique, s'il est vrai que certains effets à la santé ont une latence de 30-40-50 ans, l'exposition chronique d'un fœtus pendant quelques mois seulement est suffisante pour avoir des conséquences sur toute sa vie. Cela est vrai aussi pour un jeune enfant, une exposition de quelques mois est suffisante pour affecter le développement de son cerveau et ainsi affecter sa vie entière. Il y a urgence d'agir, car avec cette pente d'amélioration dite significative comme celle présentée, c'est accepter de sacrifier encore des générations

d'enfants. C'est intolérable, immoral d'envisager cela, il y a urgence d'agir. Selon moi, il est indéniable que la pollution atmosphérique a des conséquences sur la santé de la population et les indicateurs de santé présentés en sont la preuve. Enfin, l'importance des études de la DSPu c'est qu'elles permettent de poursuivre la conscientisation des acteurs gouvernementaux qui ne semblent pas reconnaître l'urgence d'agir dans ce dossier.

**Hélène Proteau (MELCC)** : J'entends votre commentaire et je en vous remercie. Soyez assuré que je n'ai jamais eu autant de contacts avec la DSPu que dans les derniers temps et je souhaite que l'esprit pour la prochaine attestation d'assainissement soit la plus « encadrante » possible entre la poursuite de ses activités et l'amélioration de ses performances.

**Intervention 6** : Je tiens à rappeler qu'en 2004 un comité d'experts et non de sous-ministres comme pour le rapport actuel, affirmait déjà qu'aucune étude complémentaire n'était nécessaire et que le seul risque théorique était suffisant pour demander une réduction radicale et rapide des émissions d'arsenic<sup>24</sup>. Rien n'a été fait et nous sommes 15 ans plus tard et deux attestations d'assainissement plus loin, cette situation affecte gravement le lien de confiance que nous avons envers les promesses et actions à venir. D'ailleurs, il n'y a qu'un petit paragraphe dans le rapport du comité interministériel sur les effets à la santé, il semble qu'il aurait été important que soit approfondie cette question. Aussi, dans son plan, la fonderie avait annoncé que ses émissions d'arsenic seraient environ entre 45 et 55 ng/m<sup>3</sup> en 2021<sup>25</sup>. Cette cible a largement été dépassée avec une moyenne de 87ng/m<sup>3</sup> à la station légale et de 100 ng/m<sup>3</sup> à la station 8006. J'aimerais aussi porter à l'attention du comité le problème de la variabilité. Lorsqu'il y a des journées à 1000 ng/m<sup>3</sup>, j'aimerais vraiment savoir quelles étaient les émissions de la journée d'avant et de la journée d'après; ce n'est pas une question que l'on se poserait, mais dans le contexte, cela me semble légitime. D'ailleurs, puisqu'il y a deux stations, il serait possible d'augmenter le nombre de journées mesurées si les jours d'échantillonnage étaient alternés entre ATLSP-1 et la station 8006. Un autre élément de préoccupation concerne le fait de brûler du matériel électronique qui contient une grande variété de métaux et beaucoup de plastique. En effet cela est connu, un téléphone intelligent contient jusqu'à 50 métaux différents. Que sait-on de la présence de ces métaux dans l'air de Rouyn-Noranda, surtout qu'ils sont attestés par différentes études dans le milieu forestier.

**François Houde (MELCC)** : En lien avec la fréquence de l'échantillonnage, on suit les recommandations canadienne et internationale pour ce type de suivi. D'ailleurs, normalement c'est aux 6 jours, ce qui permet de changer de jour (lundi, mardi, etc.) chaque semaine. À Rouyn-Noranda, ce suivi est aux 3 jours donc deux fois plus fréquent qu'ailleurs.

**Intervention 7** : Je comprends ce dont vous parlez du point de vue méthodologique, mais ici c'est de la santé des gens dont on parle et de la situation de Rouyn-Noranda, pas de la théorie méthodologique. La variabilité est très problématique, car elle laisse supposer le pire, peut-être faudrait-il aussi assujettir la fonderie à des maximums journaliers.

**Hélène Proteau (MELCC)** : En lien avec le comité interministériel, je tiens à préciser qu'il y avait quatre partenaires autour de la table. Je précise que les sous-ministres sont des intervenants

---

<sup>24</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/rouyn-noranda/arsenic.pdf>

<sup>25</sup> <https://www.fonderiehome.ca/fr/projets/Documents/Rapport%20m%C3%A0%20jour%20plan%20d'action%20As%202020-07-09-VF-2.pdf>

administratifs et non politiques et que ceux-ci ont consulté différents experts. La santé était bien représentée et je n'ai aucun doute que le ministre Carmant, avec son équipe, a apporté toute l'expertise nécessaire à ce sujet.

**Intervention 8** : Les deux premières attestations d'assainissement étaient très conciliantes avec l'industrie qui affirmait ne pas être en mesure de faire ceci ou cela. Je crois qu'il est temps d'être contraignant. D'ailleurs, vous parliez de sanctions pécuniaires, mais lorsqu'on parle d'une entreprise multimilliardaire, on peut se questionner sur l'effet dissuasif de cette mesure. Aussi, il a été dit que la présentation serait rendue disponible sur la page du comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance, s'il s'agit d'un geste de transparence, je me questionne sur le plan de communication du CISSS-AT autour du dévoilement de ces données, car si j'étais un citoyen qui trouvait ces données, je tomberais en bas de ma chaise.

**Caroline Roy** (CISSS-AT) : À titre de représentante du MSSS, je vous confirme que la santé de la population nous préoccupe. Pour la première fois, nous avons une présentation en lien avec différentes inégalités de santé et il est bien évident que cela amène son lot de questions et comme Stéphane Trépanier l'a bien indiqué, la santé publique poursuivra des recherches afin de comprendre les principaux facteurs de risque de ces inégalités.

Ce soir, je retiens que le plus important c'est la mise en action, si la santé publique poursuit son analyse, le suivi des différentes recommandations des rapports de la DSPu et du comité interministériel doit aussi être éclairci.

Enfin, j'entends également qu'il y a un besoin d'élargir le mandat du comité afin de répondre plus adéquatement aux besoins de ses membres autant en termes d'information, de priorité d'action et de communication avec la population. Pour la prochaine rencontre, je suggère que les membres acheminent les sujets qu'ils considèrent comme prioritaires. Si Mme Vincelette êtes toujours intéressée, une rencontre sera planifiée avec vous pour préparer la prochaine rencontre.

**Intervention 10** : Mme Vincelette indique être intéressée à poursuivre le rôle qu'elle avait.

**Intervention 11** : Dans les études de biosurveillance, l'imprégnation n'est pas limitée au quadrilatère Carter-Portelance. Est-il prévu que la ville intervienne en termes de verdissement dans les ruelles des autres secteurs du quartier Notre-Dame ?

**François Chevalier** (Ville de Rouyn-Noranda) : Pour le moment, il n'est pas prévu d'intervenir ailleurs que dans le quadrilatère Carter-Portelance, cette zone a été déterminée comme prioritaire notamment parce qu'il s'agit d'une zone que l'on peut considérer comme un îlot de chaleur, c'est-à-dire où le pourcentage de canopée est faible.

## 9. Clôture de la séance.